

N°22- 57

Le Président de l'Université Paris Dauphine-PSL,

- Vu l'article L.712-2 du Code de l'Education,
- Vu l'article D 613-38 et D 613-45 du Code de l'Education,
- Vu l'arrêté du 21 septembre 2015 pris en application du décret 2015-1168 du 21 septembre 2015 relatif au grade de licence,
- Vu le décret n°2004 -186 du 26 février 2004 portant création de l'université Paris Dauphine modifié,

Sur proposition du directeur du Département MIDO

ARRETE

Article 1: La commission d'admission compétente pour examiner les dossiers des candidats pour l'entrée en 3ème année de Licence - Mathématiques Appliquées (Continue) au titre de l'année universitaire 2022 – 2023, est composée comme suit :

Président.e

EMERIC BOUIN

Les membres :

OLIVIER GLASS

JOSE TRASHORRAS

PIERRE LISSY

CHRISTIAN ROBERT

PAUL PEGON

Article 2: Le directeur du Département MIDO est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er mars 2022


El Mouhoub MOUHOUD

Original: Présidence

Cc: Département MIDO

N°22- 56

Le Président de l'Université Paris Dauphine-PSL,

- Vu l'article L.712-2 du Code de l'Education,
- Vu l'article D 613-38 et D 613-45 du Code de l'Education,
- Vu l'arrêté du 21 septembre 2015 pris en application du décret 2015-1168 du 21 septembre 2015 relatif au grade de licence,
- Vu le décret n°2004 -186 du 26 février 2004 portant création de l'université Paris Dauphine modifié,

Sur proposition du directeur du Département MIDO

ARRETE

Article 1: La commission d'admission compétente pour examiner les dossiers des candidats pour l'entrée en 3ème année de Licence - Mathématiques Appliquées au titre de l'année universitaire 2022 – 2023, est composée comme suit :

Président.e

EMERIC BOUIN

Les membres :

OLIVIER GLASS

JOSE TRASHORRAS

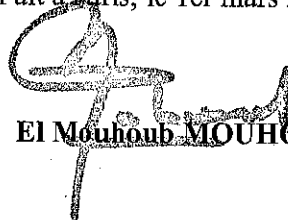
PIERRE LISSY

CHRISTIAN ROBERT

PAUL PEGON

Article 2: Le directeur du Département MIDO est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er mars 2022


El Mouhoub MOUHOU

Original: Présidence

Cc: Département MIDO

N°22- 55

Le Président de l'Université Paris Dauphine-PSL,

- Vu l'article L.712-2 du Code de l'Education,
- Vu l'article D 613-38 et D 613-45 du Code de l'Education,
- Vu l'arrêté du 21 septembre 2015 pris en application du décret 2015-1168 du 21 septembre 2015 relatif au grade de licence,
- Vu le décret n°2004 -186 du 26 février 2004 portant création de l'université Paris Dauphine modifié,

Sur proposition du directeur du Département MIDO

ARRETE

Article 1: La commission d'admission compétente pour examiner les dossiers des candidats pour l'entrée en 3ème année de Licence - Informatique des organisations (Continue) au titre de l'année universitaire 2022 – 2023, est composée comme suit :

Président.e

ANDRE ROSSI

Les membres :

BRICE MAYAG

GABRIELLA PIGOZZI

MAUDE MANOUVRIER

VIRGINIE GABREL-WILLEMIN

SONIA TOUBALINE

CECILE MURAT

HUGO GILBERT

Article 2: Le directeur du Département MIDO est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er mars 2022


El Moughoub MOUHOUD

Original: Présidence

Cc: Département MIDO

N°22- 53

Le Président de l'Université Paris Dauphine-PSL,

- Vu l'article L.712-2 du Code de l'Education,
- Vu l'article D 613-38 et D 613-45 du Code de l'Education,
- Vu l'arrêté du 21 septembre 2015 pris en application du décret 2015-1168 du 21 septembre 2015 relatif au grade de licence,
- Vu le décret n°2004 -186 du 26 février 2004 portant création de l'université Paris Dauphine modifié,

Sur proposition du directeur du Département MIDO

ARRETE

Article 1: La commission d'admission compétente pour examiner les dossiers des candidats pour l'entrée en 3ème année de Licence - Informatique des Organisations au titre de l'année universitaire 2022 – 2023, est composée comme suit :

Président.e

ANDRE ROSSI

Les membres :

BRICE MAYAG

GABRIELLA PIGOZZI

MAUDE MANOUVRIER

VIRGINIE GABREL-WILLEMIN

SONIA TOUBALINE

CECILE MURAT

HUGO GILBERT

Article 2: Le directeur du Département MIDO est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er mars 2022


El Mouhoub MOUHOUD

Original: Présidence

Cc: Département MIDO

N°22- 58

Le Président de l'Université Paris Dauphine-PSL,

- Vu l'article L.712-2 du Code de l'Education,
- Vu l'article D 613-38 et D 613-45 du Code de l'Education,
- Vu l'arrêté du 21 septembre 2015 pris en application du décret 2015-1168 du 21 septembre 2015 relatif au grade de licence,
- Vu le décret n°2004 -186 du 26 février 2004 portant création de l'université Paris Dauphine modifié,

Sur proposition du directeur du Département MIDO

ARRETE

Article 1: La commission d'admission compétente pour examiner les dossiers des candidats pour l'entrée en 3ème année de Licence - Parcours MIAGE (Apprentissage) au titre de l'année universitaire 2022 – 2023, est composée comme suit :

Président.e

HERVÉ COSTANTINI

Les membres :

BRICE MAYAG

GABRIELLA PIGOZZI

MAUDE MANOUVRIER

FLORIAN SIKORA

HERVÉ COSTANTINI

DENIS CORNAZ

PATRICIA LAVAGNA

Atika CHADAR

Alida EYANG EYEGHE

Article 2: Le directeur du Département MIDO est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er mars 2022


El Mouhoub MOUHOUD

Original: Présidence

Cc: Département MIDO

N°22- 54

Le Président de l'Université Paris Dauphine-PSL,

- Vu l'article L.712-2 du Code de l'Education,
- Vu l'article D 613-38 et D 613-45 du Code de l'Education,
- Vu l'arrêté du 21 septembre 2015 pris en application du décret 2015-1168 du 21 septembre 2015 relatif au grade de licence,
- Vu le décret n°2004 -186 du 26 février 2004 portant création de l'université Paris Dauphine modifié,

Sur proposition du directeur du Département MIDO

ARRETE

Article 1: La commission d'admission compétente pour examiner les dossiers des candidats pour l'entrée en 2ème année de Licence - Mathématiques-Informatique-Economie au titre de l'année universitaire 2022 – 2023, est composée comme suit :

Président.e

OLIVIER GLASS

Les membres :

EMMANUEL LAZARD

JULIEN POISAT

FRANCOIS HUVENEERS

EMERIC BOUIN

ISABELLE CATTO

GUILLAUME LEGENDRE

Article 2: Le directeur du Département MIDO est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er mars 2022


El Mouhoub MOUHOUD

Original: Présidence

Cc: Département MIDO